

Aubonne, le 15 juillet 2026

Mesdames et Messieurs les
Conseillères et Conseillers

Vous êtes convoqué(e) en séance **extraordinaire** de Conseil communal

Jeudi 13 août 2026 à 20h15 à la Maison de Ville,

salle des mariages

Ordre du jour

1. Communications du Bureau
2. Assermentation d'un conseiller communal
3. Préavis urgent no 08/26 - Exercice du droit de préemption légal, parcelle 245, Rue de l'Industrie 14
4. Communications de la Municipalité
5. Questions, vœux et divers

Au nom du Conseil communal

Le Président

Pieter Volgers

La présence de chaque Conseillère et Conseiller est requise pour cette séance extraordinaire. Celle-ci a dû être convoquée en raison du délai légal de 40 jours dont dispose la Commune pour exercer son éventuel droit de préemption. À défaut de quorum, le Conseil ne pourra pas valablement se prononcer sur cet objet dans les délais impartis. Nous vous remercions par avance de faire votre possible pour être présent malgré la période des vacances.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2026 sera soumis à approbation lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil communal, maintenue au 25 août 2026.